

# L'Instant Pézillanais



Pézilla la Rivière

## Bulletin Municipal

*A noter sur vos agendas !*

### Fête de la Jeunesse

Samedi 17 juin de 10h à 17h30

### Nit simfònic Concert Classique

Samedi 17 juin à 18h - Eglise des Saintes-Hosties

### Nit de la Rumba Catalana

Jeudi 22 juin à 21h30 - Place FOIXET

### Fête de la Saint-Jean

Vendredi 23 juin au « Marché de Gros »

### Inauguration des « Nits de la Cellera »

Samedi 24 juin à 11h à la Médiathèque

### Spectacle de fin d'année de l'Association « La Tête et les Jambes »

Samedi 24 juin à 20h30 - Halle des Sports

### Les Musicales del Revelli

Jeudi 13 juillet - autour de la Cellera

### Festa Major

Vendredi 28, 29 et 30 juillet - Place de la Nation

### Journée « Portes Ouvertes » Cantine

Mercredi 30 août de 9h à 14h

### Rentrée scolaire

Lundi 4 Septembre

### Forum des Associations

Dimanche 10 septembre de 14h à 18h - Halle des Sports



N°14

## Edito



Nous voilà au seuil d'un nouvel été où se profilent déjà la fin de l'année scolaire et les fêtes traditionnelles qui marquent cette période. Je ne reviendrai pas sur les problèmes de sécheresse dont on a beaucoup parlé depuis plusieurs semaines. Vous connaissez les restrictions imposées et nous vous tenons régulièrement informés des évolutions des mesures réglementaires prises par les services de l'Etat. Merci de les respecter strictement dans un souci de civisme évident mais aussi parce que les sanctions prévues sont très pénalisantes.... Et les contrôles fréquents. La bonne nouvelle, c'est le retour de l'eau dans nos canaux du fait du remplissage du barrage de Vinça qui permet aux agriculteurs d'irriguer leurs récoltes. Les orages en montagne ont en effet permis de retrouver des débits de la Têt plus proches des normales mais la plus grande vigilance est toujours de rigueur.

Après le vote des budgets en avril, les chantiers ont démarré. Le bâtiment de l'ancienne mairie a nécessité le « relogement » de ses occupants et des archives municipales, afin de laisser la place aux entreprises. S'agissant d'un chantier de réhabilitation et de remise aux normes, il s'avère particulièrement compliqué et demande une attention soutenue pour s'adapter à l'état des lieux. La maison de convivialité face au nouveau CTM sera plus simple à réaliser car c'est une construction entièrement nouvelle sur un terrain vierge. La livraison de ces deux bâtiments est prévue pour le premier trimestre 2024. Plusieurs projets sont en cours de finitions : la liaison écoles / parc des sports sera opérationnelle fin juillet ainsi que la liaison piétonne de l'impasse du Vallespir. Les aménagements hydrauliques vers le ravin des Gourgues et la piste cyclable attenante permettant de relier Pézilla à Villeneuve devraient être réceptionnés à peu près au même moment. Les derniers essais du système d'irrigation du vignoble sont prévus fin juin. Nous pourrions même faire les premiers tours d'eau partiels en vraie grandeur dès cet été si la ressource en eau des canaux le permet. Le lotissement communal voit s'élever les premières maisons et la zone d'activité se termine.

Le deuxième semestre devrait voir le démarrage des travaux des jardins partagés à la suite de la mise en service de la piste cyclable, ainsi que la réhabilitation du hangar près de l'église pour loger un atelier de vitraux d'art. Après l'installation de Mme Vince, notre potière et de Mr Benoît, peintre sur meuble, c'est une troisième activité d'artisanat d'art qui devrait s'installer dans le centre du village. Nous voyons ainsi notre centre historique retrouver un dynamisme qui devrait s'accroître avec le projet d'ouverture d'un nouveau commerce et l'aménagement d'appartements locatifs dans la maison joutant l'ancienne mairie. Nous étudions aussi l'arrivée éventuelle d'autres artisans d'art qui s'inscriraient dans le projet global de redonner vie à notre centre historique. Projet qui est l'un des « fils rouges » de nos politiques depuis de longues années et qui commence sérieusement à prendre forme.

Comme vous pouvez le constater, malgré les contraintes budgétaires et le contexte économique tendu, notre effort d'investissement ne faiblit pas et nous continuons résolument à doter Pézilla de nouvelles infrastructures et à embellir le village. La semaine dernière, le groupe majoritaire s'est réuni avec la volonté de définir les priorités pour la deuxième partie du mandat et de programmer les réalisations à engager jusqu'en 2026. Nous organiserons, à la rentrée, une réunion publique pour recueillir vos opinions et vos idées et pour vous présenter nos réflexions avant de finaliser ce programme pluriannuel d'investissement pour les 3 ans à venir.

Mardi dernier, nous avons procédé à un exercice d'alerte inondation en vraie grandeur afin de tester les dispositifs et les procédures prévues dans le plan communal de secours. En ces temps de sécheresse extrême, cela peut paraître paradoxal mais je reste persuadé que nous pourrions être confrontés à des crises climatiques de fortes intensités dans les années à venir et qu'il est de notre responsabilité d'être prêts à les affronter au mieux. Cet été, nous devons être très attentifs au risque d'incendie et nous mobiliser pour prévenir ces sinistres. Il semblerait que nous nous dirigeons vers la pérennisation de la caserne des pompiers du Ribéral à Pézilla. Ce serait, bien sûr, une très bonne nouvelle. Attendons donc le schéma départemental qui devrait être adopté cet été mais nous avons bon espoir car, au-delà de l'aspect stratégique évident de cette implantation, nous avons la chance d'avoir une équipe solide et motivée de pompiers volontaires à qui je rends volontiers l'hommage qu'elle mérite.

Au seuil de cet été 2023, je vous invite aussi à faire la fête au village, à bien profiter des animations nombreuses et de grande qualité qui vous sont proposées et dont vous trouverez les détails dans le présent bulletin. Respectez, respectons les espaces et les biens publics qui sont nos richesses communes, respectons aussi la tranquillité des autres, de nos voisins, afin de vivre ensemble un bel été à Pézilla.

Le 13 juin 2023

Le Maire,  
Jean-Paul BILLES.



## **Plan Communal de Sauvegarde** **RISQUES MAJEURS**



Dans le cadre d'un nouveau recensement des **personnes vulnérables (seules, mobilité réduite, problèmes de santé ...)** en cas de pandémie, canicule, d'inondations, vents violents, neige..., la Municipalité met à votre disposition, au secrétariat de la Mairie un coupon réponse à compléter. **Sans ces informations il nous sera impossible de vous contacter.**

**En cas d'évènements exceptionnels ce registre nous permettra de secourir rapidement les personnes les plus vulnérables.**

Seules les personnes répondant aux critères de vulnérabilité énumérées ci-dessus seront enregistrées.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, veuillez nous contacter au 04.68.92.00.10.

# Dérogation pour l'arrosage des potagers vivriers

Suite à l'adoption en conseil municipal du 16 mai 2023 de la charte d'engagement relative au plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse, élaborée par le préfet et l'association des maires, M. le Maire a pris un arrêté municipal permettant l'arrosage, de manière raisonnée, des jardins potagers à usage vivriers par les particuliers.

Cette dérogation s'applique sur le territoire communal uniquement les mercredis et samedis entre 20h et 2h pour les jardins potagers destinés à l'autoconsommation familiale, sans aucune revente.

Important : la ressource utilisée ne peut pas provenir d'un canal d'irrigation ou d'un ruisseau. Pour préserver la ressource en eau, l'usage de l'eau récupérée est à privilégier.

## Risque Incendie

Le département connaît actuellement une période de risque élevé pour la saison en matière de feux de végétation. Il est apparu nécessaire d'avancer au 17 mai 2023 (au lieu du 1er juillet) le début de la saison durant laquelle la pénétration et la circulation dans les massifs forestiers ainsi que l'usage de certains appareils et matériels sont réglementés.

La présente réglementation est liée au niveau du risque journalier défini par Météo France en période estivale ou lors de risque exceptionnel. Vous devez respecter les consignes et interdictions qui découlent de l'arrêté préfectoral [N°DDTM-SEFSR-2022164-0001 du 13 juin 2022](#) modifié par l'arrêté préfectoral [N°DDTM-SNAF-2023137-0001 du 17 mai 2023](#).

Sont définis comme matériel à risque tout type de matériel susceptible de mettre le feu :

- engins équipés de girobroyeurs (épareuses, etc.)
- débroussailleuses et tronçonneuses à moteur
- appareils nécessaires aux travaux sur métaux pour la découpe, la soudure et l'abrasion.

En cas de risque **modéré (jaune)** : il convient de faire preuve de prudence.

En cas de risque **élevé (orange)** : la circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble du réseau de pistes desservant les massifs concernés (excepté pour les propriétaires et ayants droit). L'usage des matériels et appareils à risque susceptibles de générer des étincelles est autorisé entre 6H00 et 13H00 sous réserve que leurs utilisateurs disposent des moyens appropriés pour éviter ou maîtriser tout départ de feu par la mise en œuvre immédiate d'un matériel d'extinction adapté au risque encouru.

En cas de risque **exceptionnel (rouge)** : la circulation en véhicule à moteur, à pied, à cheval ou en vélo est interdite à toute personne sur l'ensemble du réseau de pistes et de sentiers desservant les massifs concernés. L'usage des matériels et appareils à risque susceptibles de générer des étincelles est interdit à l'intérieur des massifs forestiers concernés.

L'affichage du risque incendie journalier par zone météorologique est consultable dès la veille au soir à partir de 19h, sur le site internet : [www.prevention-incendie66.com](http://www.prevention-incendie66.com)

## Restriction emploi du feu



Arrêté du 19 avril 2023 interdisant tout brûlage de végétaux à l'air libre pour cause de risque incendie de forêt sur tout le département.

## Restrictions provisoires des usages de l'eau

Le département des Pyrénées-Orientales a basculé en situation de **crise sécheresse** au mois de mai dernier.

**Les nouvelles restrictions plus strictes** entrées en vigueur le 9 mai 2023 ont été reconduites jusqu'au 25 juillet 2023 (Arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2023 164-0002 du 13 juin 2023), telles que les restrictions d'irrigation agricole, d'arrosage des potagers et espaces verts, interdiction du remplissage ou de la remise à niveau des piscines privées.

⇒ **Interdiction d'arroser sa pelouse, d'arroser son potager** : exception deux jours par semaine, entre 20h et 2h et hors canaux d'irrigation, pour les communes mettant en œuvre le plan d'action fondé sur la charte d'engagement avec l'État, **de remplir ou de mettre à niveau sa piscine, de nettoyer son véhicule** (sauf en station de lavage sous conditions), **de nettoyer son bateau** (sauf impératif sanitaire), **de nettoyer la terrasse et la façade de sa maison** (sauf impératif sanitaire), **d'utiliser des jacuzzis et des spas**, dès lors qu'ils ne sont pas raccordés à un système de récupération totale et de réusage des eaux.



**Arrêté consultable** : Sur le site internet de la Préfecture : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

Sur le site internet de Propluvia du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires : <https://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

# Application « Panneau Pocket »



La Mairie vous propose de télécharger gratuitement l'application "PanneauPocket" sur AppStore ou PlayStore. Elle vous permet de vous alerter, de vous prévenir et de vous informer par des notifications sur votre téléphone portable type smartphone :

- Alerte météo
- Travaux sur les réseaux
- Travaux de voiries,
- Evènements, etc...

100 %  
ANONYME

GRATUITE

UN SEUL CLIC  
SUR VOTRE COMMUNE FAVORITE

PAS BESOIN DE CRÉER DE COMPTE



## Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile RESEDA



Notre vocation est d'être à vos côtés et de soutenir votre autonomie, dans le respect de votre singularité.

### A qui s'adresse le SAAD RESEDA ?

Le SAAD est réservé prioritairement aux personnes âgées, aux adultes et enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques, aux familles rencontrant des difficultés passagères ou à toute personne dont l'état de santé le nécessite. Le service peut également intervenir dans le cadre de prestations dites de confort, comme par exemple l'entretien du logement.

### Que me propose le service ?

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans le cadre :

- des actes essentiels de la vie quotidienne, hors acte de soins : aide à la toilette, au lever, au coucher, à l'habillage, au déshabillage, mise aux toilettes, changes, aide à la prise des repas, à la mobilité ;
- des actes ordinaires de la vie quotidienne : entretien du cadre de vie, entretien du linge, courses, préparation de repas ;
- des activités de la vie sociale et relationnelle, à domicile ou à partir du domicile : accompagnements extérieurs ;
- d'accompagnement administratif : gestion du courrier... ; du soutien à la parentalité ; de l'aide au répit ; de garde malade "soins palliatifs".

### Est-ce que le service est payant ?

Le service est géré par une association à but non lucratif. Les prestations sont payantes et le plus souvent, une prise en charge financière, totale ou partielle, des interventions peut émaner :

- ⇒ du Conseil Départemental (CD), de la CPAM, la MSA ou la CAF, de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou de votre assurance multirisques accidents de la vie.

Les éventuelles dépenses engagées vous donnent droit à un **crédit d'impôt de 50%**. Grâce à l'engagement de RESEDA dans le processus Avance Immédiate de l'URSSAF, vous pouvez bénéficier en temps réel de votre avantage fiscal. Pour une heure d'intervention à 26€, vous ne payez que 13€.

Renseignez-vous par téléphone au 04.68.92.91.89 ou sur place au 46, avenue de la République à Pézilla-la-Rivière.

**Horaires d'ouverture** : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 14 à 16h, le jeudi & vendredi de 9 à 12h.

## Site Internet

Le nouveau site internet est en cours de réalisation, la mise en ligne est prévue courant juillet. Il devrait être finalisé à la rentrée (septembre / octobre).

Afin de créer la rubrique « Economie », la Municipalité souhaite intégrer l'ensemble des Commerçants, des Artisans, des Professionnels et des Indépendants. Si vous le souhaitez, nous vous invitons à nous communiquer (même si vous figurez déjà sur l'ancien site ou dans les différents bulletins d'informations) auprès du secrétariat de la Mairie ou par mail à l'adresse [s.plaza@mairie-pezilla-riviere.fr](mailto:s.plaza@mairie-pezilla-riviere.fr) les renseignements suivants :

- ⇒ **Activités principales** (Esthétique, boulangerie, maçonnerie, médecine, ...)
- ⇒ **Nom de l'enseigne**
- ⇒ **Nom prénom**
- ⇒ **Adresse**
- ⇒ **Téléphone**
- ⇒ **Mail**

# Cimetière

Dans un souci de bonne gestion du cimetière, la Commune a fixé les modalités de reprise des sépultures en terrain non concédé du Cimetière du Monument aux Morts par arrêté municipal n°2023-133 du 12 mai 2023, pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal n°2021-26 (partie Sud à gauche du Monument aux Morts).

La reprise ne concerne qu'une partie au Sud/Ouest du terrain commun, à savoir une vingtaine de sépultures, en vue d'un aménagement prévoyant des concessions de terrains et columbariums.

Cette opération va démarrer le 20 juin prochain. Les familles concernées sont invitées à procéder à l'enlèvement des plaques et objets personnels qu'elles souhaitent conserver avant cette date.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Mairie.

# Banque Alimentaire

La dernière distribution avant les vacances d'été aura lieu le lundi 24 juillet. La reprise est prévue pour le lundi 21 août (les inscriptions doivent s'effectuer au plus tard le 18 août).

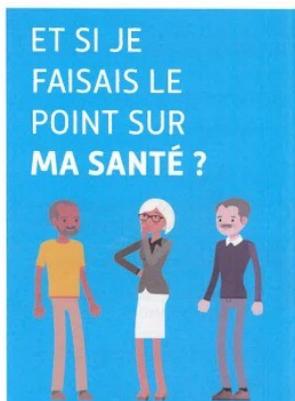
Les dossiers d'inscriptions ou de renouvellement pour l'année 2023/2024 sont à retirer au secrétariat de la Mairie.

# Canicule



Centre d'examen de santé  
CPAM des Pyrénées-Orientales  
Antennes Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales

# Caisse Primaire d'Assurance Maladie



## Rendez-Vous Prévention Jeunes Retraités

- ⇒ Faire un point sur ma santé ;
- ⇒ Parler de mes préoccupations et obtenir des conseils personnalisés ;
- ⇒ Bénéficier d'actions de dépistage ;
- ⇒ Connaître les aides proposées par l'Assurance maladie.

### A qui s'adresse cette offre ?

- ⇒ Vous êtes assurés du régime général récemment retraités.

### Pour vous inscrire ou en savoir plus :

Tél. : 04 68 35 99 99 / 06 58 99 45 65

Ces.sitepyrenees-orientales@assurance-maladie.fr

Webformulaire : <https://www.cpam66.fr/rdv-ces66/>

## Rendez-vous prévention

### Jeune retraité

Votre Centre d'examen de santé vous invite au rendez-vous prévention jeune retraité, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

# Etat civil

## Ils se sont mariés

Anna HATIER et Kévin CAUBET-HILLOUTOU

Jennifer PEYRE et Thomas PARIS



Camille TEIXIDOR et Thomas PRATS

Laura PELLIZZARI et Vincent TRICOT

# Commerçants

## Nouvelle installation

### Les Fleurs Catalanes

Artisan Fleuriste

4 Place de la Nation

Tél. : 06 08 91 91 02



## Emmaüs Insertion



Magasin solidaire « l'Atelier de Pierre » : c'est un Atelier d'insertion créé par Emmaüs Catalogne.

Il récupère les dons de vêtements, chaussures, linge et tous les accessoires autour de l'habillement.

Ces dons sont triés et, selon leur état, vendus dans notre magasin solidaire ou en friperie, transformés en chiffons ou isolants, ou revendus à l'export pour les pays du tiers monde. L'atelier a traité autour de 348 tonnes pour l'année 2022. Un des buts étant que rien ne finisse en déchetterie.

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h45

239/271, rue Aristide Bergès Polygone Nord 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 55 12 85 / Fax : 04 68 57 53 87 - [Contact@latelierdepierre.fr](mailto:Contact@latelierdepierre.fr)

## Ecole Maternelle

Compte tenu du grand nombre d'élèves attendus pour la rentrée de septembre 2023, deux matinées portes ouvertes vont être organisées par le directeur de l'école maternelle, M. GOSSELLIN DE BENICOURT WILLY les mardis 20 et 27 juin de 9h30 à 11h. Les parents qui ont déposé le dossier d'inscription en mairie, recevront, courant juin, un mail du directeur leur permettant de s'inscrire, à leur choix, sur l'un des deux mardis.

## Matinées « Portes Ouvertes »

Mardis 20 et 27 juin  
de 9h30 à 11h



## Fête de la Jeunesse

**Samedi 17 Juin de 10h à 17h30**

Journée dédiée aux familles, à la parentalité...  
jouer en famille, pour les petits et les grands.

### De 10h à 12h à la Médiathèque

- ⇒ Animation jeu de société
- ⇒ Compagnie « fils qui se touchent » (atelier cirque)
- ⇒ Atelier numérique de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM)
- ⇒ Atelier culinaire

### 12h00 à 12h45 Jardin de la Mairie

- ⇒ Remise de calculatrice aux CM2 par M. le Maire, en présence de Mme l'Inspectrice, des enseignants et de l'ensemble des services communaux enfance et jeunesse.
- ⇒ Représentation par la chorale des écoles
- ⇒ Ballet de JOVENTUT
- ⇒ Apéritif offert par la Mairie

### De 13h00 à 14h00 Repas (dans la cour de l'élémentaire)

- ⇒ Repas partagé tiré du sac

### De 14h30 à 16h30 Ecoles

- ⇒ Ti jaguar (Mur interactif sportif)
- ⇒ Laser Games
- ⇒ Minigolf
- ⇒ Exposition du travail réalisé sur le périscolaire

### A partir de 16h30 - Ecoles

- ⇒ Spectacle présenté par les enfants du périscolaire



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Les inscriptions à l'ALSH pour la période du 10 au 28 juillet auront lieu du 16 au 23 juin

## Point Jeunes

**L'été au Point Jeunes : du 10 juillet au 18 août**

Si vous rentrez en 6ème et que vous êtes domiciliés sur Pézilla, vous pouvez venir vous inscrire au Point Jeunes.

Retrouvez notre programme de l'été sur place ou sur les réseaux sociaux. Attention places limitées!

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter: **Facebook: PointJeunesPezilla / Instagram: PointJeunesPezilla**

Par téléphone au **06.33.04.85.33 (Franck) / 06.08.64.53.93 (Marie-Ange)** ou par mail : [poinjeunes@mairie-pezilla-riviere.fr](mailto:poinjeunes@mairie-pezilla-riviere.fr)

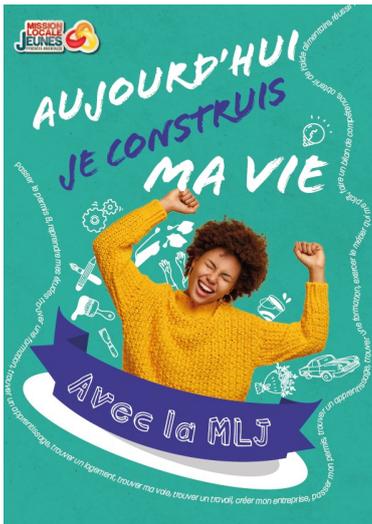


## Cantine

**Journée « Portes Ouvertes », le mercredi 30 août de 9h à 14h à la cantine.**

Les réservations en prépaiements doivent s'effectuer soit auprès du secrétariat de la mairie, soit sur le site internet «<http://www.monespacefamille.fr>» **au plus tard le lundi 28 août pour la rentrée du lundi 4 septembre.** Si vous souhaitez utiliser le site internet <http://www.monespacefamille.fr> les nouveaux utilisateurs devront, dans un premier temps, contacter le secrétariat de la mairie qui activera leur demande. Ils recevront ensuite un mail avec un lien qui leur permettra de créer leur compte.

# Mission Locale Jeunes (M.L.J.)



La Mission Locale Jeune accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines !

**FORMATION** : Formation courte, apprentissage, alternance, trouver sa voie avec un conseiller référent.

**SANTÉ / SOCIAL** : santé, budget, vie sociale, nous soutenons les jeunes à chaque étape

**EMPLOI** :

- Accompagnement et dispositif (CEJ allocation jusqu'à 528€)

Découvrir les métiers et les secteurs d'activité en effectuant des périodes d'immersion en entreprise

**APPLICATION** : avec MLjob66, accès à des offres d'emploi

**LOGEMENT** : Aides à trouver un logement avec toutes les aides administratives et financières

**AIDES FINANCIÈRES** : Financement de formation, aide au permis, revenu écologique jeune, allocations ...

Pour trouver la MLJ la plus proche de votre domicile rendez-vous sur [www.mlj66.org](http://www.mlj66.org)

Les permanences auront lieu le 3ème Mardi de chaque mois au Point Jeunes de 10h30 à 12h.

## Le mot de l'opposition

### L'IRRIGATION DES VIGNES

Lorsque le projet d'irrigation des vignes a été présenté en conseil municipal le 14 février 2019 (nous n'étions pas encore élus), il était question d'un investissement de 2,1 millions d'euros hors taxes.

Aujourd'hui, le projet arrivant à son terme avec une mise en service initialement prévue fin mai 2023 s'élève à la somme astronomique de 3,4 millions d'euros hors taxe, soit 1,3 million d'euros du chiffre initialement prévu.

Pour l'instant, seulement 35 hectares sont concernés sur une capacité d'irrigation de 260 hectares.

Vous connaissez toutes et tous la position des élus de l'opposition. Nous nous sommes abstenus lors du vote le 24 juin 2020 en mettant en avant le contexte socio-économique agricole en général et viticole en particulier. La sécheresse qui frappe notre département et l'évolution climatique inquiétante des prochaines années ne permettent pas d'être optimistes.

Pour appuyer notre position, il est peut-être utile de rappeler deux affirmations qui laissent perplexes, prononcées lors de la réunion publique du 11 mai 2023 portant sur l'eau. En effet, au cours de celle-ci, monsieur le maire a indiqué qu'il constatait depuis quelques années que le débit de la têt était au plus bas alors même que le projet puise son eau de la têt. Mieux encore, un conseiller municipal concerné par ce projet lui aurait fait part finalement de ses doutes quant à la pertinence du projet... Je cite: « lorsque la plante sera habituée à recevoir de l'eau, il sera difficile de résister en période de sécheresse »

De plus, lors de la présentation du projet, monsieur le maire avait minimisé le coût total en déclarant que les subventions publiques propres à un tel chantier permettraient un moindre coût à la commune. Nous tenons simplement à rappeler que les subventions publiques proviennent de nos impôts et ne sont pas gratuites. Nous ne connaissons pas d'argent magique.

Face aux allégations de monsieur le maire, on ne peut que s'interroger qu'en cette période particulièrement précaire où les dotations de l'Etat sont en diminution permanente, l'on puisse se projeter dans des décisions pharaoniques injustifiées face à ce contexte. Mais il est vrai que l'argent public n'est pas toujours utilisé avec parcimonie et à bon escient.

On pourrait également évoquer le projet du centre d'interprétation des celleres estimé à 1,8 million d'euros qui nous laisse encore une fois dubitatif. À suivre !

Les élus de l'opposition

Xavier ROCA, Bertille MARTY et Christian Falzon

## Associations

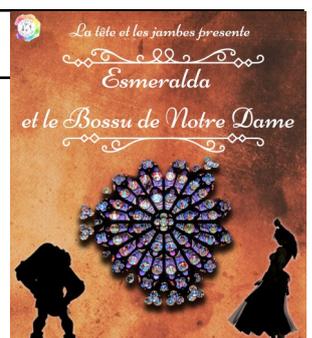
### « La Tête et les Jambes »

Samedi 24 Juin

À partir de 20h30 à la Halle des Sports

Spectacle de fin d'année « Esmeralda et le Bossu de Notre Dame »

Entrée 8€ (gratuité pour les -12 ans)



## Un été à Pézilla

Retrouvez dans ce livret toutes les animations proposées cet été (la Saint-Jean, les Musicales du 13 Juillet, la Festa Major, et les différentes dates des « Nits de la Cellera » ...).

## Visite commentée du village

Les personnes qui souhaitent une visite commentée du village peuvent prendre contact avec Yves Escape (06 13 57 90 48) [yvesescape@gmail.com](mailto:yvesescape@gmail.com)



## Les infos de la Métropole



## Printemps à nouveau

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin, **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, en partenariat avec **La Recyclerie**, organise sur les déchèteries de Canet-en-Roussillon, Le Soler, Perpignan et Villeneuve de la Raho **une collecte solidaire printanière**.

À l'occasion de votre nettoyage de printemps, et plutôt que de les jeter, apportez dans les déchèteries dédiées **vos outils manuels, électriques ou thermiques** (sécateur, tondeuse, taille-haie, taille-bordure, ...) en état de fonctionnement, **vos meubles de jardin** (table, parasol, ...) ou **vos objets de décoration** (pots, figurines diverses, ...) encore en bon état.

Vous leur **donnez ainsi une seconde vie** plutôt que de les condamner à être incinérés, enfouis ou envoyés inutilement en filière de recyclage.

Ce faisant, vous participez à l'économie sociale et solidaire tout en préservant les ressources de la planète.

**Ramassage des encombrants** (deux fois par mois) : **Les jeudis 22 juin, 13 et 27 juillet et 10 août**

**Ramassage des déchets verts** (une fois par mois) : **Les jeudis 13 juillet et 10 août**

Les inscriptions doivent s'effectuer au secrétariat de la Mairie 72 heures avant le ramassage.



## Mobilité - Vélos

### Achat

#### **Aide de la Métropole pour l'achat de vélos neufs :**

Une aide pour l'achat de vélos neufs a été décidée à la Métropole. Les modalités de cette opération seront précisées ultérieurement.

#### **Quelques éléments d'information :**

aide de 250€ / vélo (électrique ou traditionnel). Achat dans les magasins agréés dans la Métropole disposant d'un atelier de réparations. 600 unités prévues en 2023. Cette opération va débuter au 1er septembre 2023.

### Location Sankéo

#### En agence Sankéo

(Fermés les dimanches et jours fériés)  
20 Quai Sadi Carnot 66000 PERPIGNAN  
(à côté de la Préfecture)

**Du lundi au vendredi** : de 7h30 à 19h

**Le samedi** : de 9h à 19h

Avec l'application « Sankéo »

#### Par téléphone

**0 800 800 370 (service et appel gratuits)**

**Du lundi au samedi de 8h à 20h30**

Des plaquettes sont disponibles  
au secrétariat de la Mairie.

#### Par Internet

